

## REUNION DU 13 NOVEMBRE 2006

L'an deux mil six, le treize Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 6 Novembre.

**Etaient Présents** : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR, CLER, LEBEAU Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET et MARTIN.

**Absent** : Monsieur HEULAND

**Secrétaire** : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 5 Octobre 2006 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

### ORDRE DU JOUR

#### OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire présente la proposition du Crédit Agricole pour que la Commune puisse disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 170 000 €. Celle-ci permettrait de faire face aux dépenses liées à l'achat des murs du café notamment des subventions qui ne seront pas attribuées immédiatement.

L'emprunt nécessaire au financement de la part incombant à la Commune sera décidé ultérieurement en fonction de la date de signature.

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

#### ACHAT DES MURS DU CAFE – REFERENCES CADASTRALES AB 227 -228

Monsieur le Maire indique que le propriétaire a accepté de ramener le prix de vente à 300 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme son souhait pour que la commune puisse faire cette acquisition.

A cet effet, il est donné pouvoir à Monsieur MAUFRAIS pour signer tout acte, pièce et document substitués, élire domicile, régler le prix de vente et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

#### VENTE DE LA MAISON ROMARY ROUTE D'ANET REFERENCES CADASTRALES AB 290 – 291

Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre cette maison à la Société de Gestion Pierre CARDIN au prix de 80 000 €.

A cet effet il est donné pouvoir à Monsieur MAUFRAIS pour signer tout acte, pièce et document et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

## **FONDS DE PEREQUATION 2006**

Le Conseil Municipal souhaite obtenir la subvention du Fonds de Péréquation pour l'année 2006. Le montant de cette subvention est de 16 000 € : 40 % d'une dépense hors taxes de 40 000 €.

Le Conseil Municipal retient les travaux suivants :

- Réfection des chemins communaux de Rondeville et de la Côte Robin pour un montant HT de 40 425.50 € soit 16 170.20 €.

## **ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES PICOTS**

Le Conseil Municipal a reçu deux propositions pour la fourniture et la pose de 16 candélabres.

Les prix sont les suivants :

FORCLUM	32 161.11 € TTC
TEAM RESEAU	34 840.48 € TTC

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise FORCLUM.

## **REMBOURSEMENT D'UN CANDELABRE ACCIDENTE – ROUTE DE BU**

Le Conseil Municipal accepte le chèque du Cabinet QUIDET-FORESTIER d'un montant de 2 041.55 € qui correspond à la dépense pour le remboursement de ce mât.

## **MISE A DISPOSITION DE MADAME BAZEMONT POUR EFFECTUER LE MENAGE A L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BAZEMONT est mise à disposition du SIRP à compter du 01.10.2006 pour un an.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour que le SIRP rembourse à la Commune le montant de la rémunération et des charges sociales.

## **DEMANDE DE SUBVENTION FDAIC POUR 2007**

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention du Conseil Général, la Commune doit présenter un dossier de demande au plus tard le 19.01.2007.

Pour 2007, le Conseil Municipal souhaite réaliser des travaux de voirie sur les voies communales, une estimation sera réalisée dans le cadre de l'ATESAT afin de pouvoir prétendre à l'attribution de cette subvention.

## **TARIFS COMMUNAUX 2007**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux pour 2007.

### **Tennis**

Jusqu'à 12 ans	gratuit
De 12 à 16 ans	16 €
Adultes	39 €
Hors Commune	46 €
Ticket Invité	5 €

### **Cimetière**

- Trentenaire	150 €
- Cinquantenaire	500 €

### **Location salle des Fêtes**

#### **Hors Commune**

1 jour	350 €
2 jours	450 €

#### **Commune**

1 jour	92 €
2 jours	122 €

### **INDEMNITES PERCEPTEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer 100 % de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de constitution des budgets à Monsieur JOSSE, Percepteur et Trésorier de la Commune jusqu'à la fin du mandat.

### **SOCIETE MUSICALE DE BU**

La Société Musicale de Bû souhaiterait avoir la salle des fêtes de Rouvres en 2007 pour organiser un loto.

Le Conseil Municipal accepte de mettre la salle gratuitement à sa disposition pour cette manifestation.

### **REFECTION DE DEUX SIEGES STYLE EMPIRE A L'EGLISE**

Ces deux sièges servent aux mariés au cours des cérémonies de mariage et sont en très mauvais état, Monsieur le Maire présente un devis des Ets FABREGUES pour leur réfection.

- Remise en état plus réfection 900 € pour les 2.
- Tissu 3 m pour les deux sièges entre 60 et 106 € le M2 à définir.

Accord du Conseil Municipal.

### **AMAP OU ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE**

C'est le nom d'une association que Madame BIAS souhaite implanter à Rouvres.

Chaque semaine, les familles qui font partie de cette association passent une commande de légumes, celle-ci est transmise à un producteur biologique qui leur fait parvenir leur commande via l'association.

### **CONSEILS AUX HABITANTS POUR EVITER LES RISQUES DE VOL**

Sans tomber dans la paranoïa, la gendarmerie nous a demandé d'informer la population sur des types de vol qui ont tendance à se développer. Des mesures simples sont à prendre pour ne pas en être victimes :

- ne pas laisser les voitures dans la rue.
- ne pas laisser les clefs de voiture, les sacs à main dans l'entrée des maisons.
- En forêt de Dreux ne pas laisser d'objets apparents dans les voitures.

Ces conseils seront reportés dans le bulletin.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur CHAPLAIN** souhaite connaître l'estimation des Domaines pour les murs du café : 300 000 €.

**Monsieur RELIER** présente la couverture du futur bulletin et programme la prochaine réunion.

**Monsieur BRASSEUR** souhaite connaître la date de départ en retraite de Monsieur DUMONT. Celle-ci est programmée actuellement en Mars 2008.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.